

**Association Grain de Sel-enfants malades de Bretagne**

Adresse : 30, route de Penzé - 29410 GUICLAN

Tel : 06.58.22.83.59

Email : [contact@assograindesel.com](mailto:contact@assograindesel.com)



**REGLEMENT INTERIEUR**  
**SALON DE LOISIRS CREATIFS**  
**DIMANCHE 13 MAI 2018**

Article 1 : Le Salon de Printemps Grain de Sel du dimanche 13 MAI 2018 est organisé par L'Association Grain de Sel-enfants malades de Bretagne et se déroulera dans la salle omnisports de GUICLAN . Les fonds générés par la location des emplacements seront gérés par l'association. Chaque exposant récupère la somme des objets vendus sur son propre emplacement.

Article 2 : Le salon de loisirs créatifs Grain de Sel est destiné aux particuliers et aux professionnels. L'ouverture au public se fera de 10h00 à 17h30.

Article 3 : Tout exposant devra justifier de son identité à son inscription et fournir le justificatif d'inscription en le présentant le jour de la manifestation.

Article 4 : Ces informations seront répertoriées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation.

Article 5 : Pour bénéficier d'un emplacement, une participation de 3,50 euros par mètre linéaire devra être acquittée au préalable, accompagnant le formulaire « Attestation/ Inscription Salon de loisirs créatifs Grain de Sel » ci-après et la photocopie de la pièce d'identité.

Article 5 bis : Les personnes animant un atelier viendront avec leur propre matériel et s'engagent à respecter le créneau horaire qui leur a été attribué sur la journée du salon.

Article 6 : L'inscription vaut acceptation du présent règlement intérieur.

Article 7 : Les emplacements seront attribués par l'Association et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs se réservent le droit de faire des modifications si nécessaire.

Article 8 : L'accès aux voitures sera réglementé. Une aire de déchargement est prévue pour les exposants à l'entrée de la salle et ne sera accessible que de 7h à 9h30 et à partir de 17h30. Passé ce délai, les exposants n'auront plus accès à cette aire mais une aire attenante à la salle sera réservée.

Article 9 : Les premiers véhicules seront autorisés à occuper le parking adjacent à la salle après déchargement en fonction des places disponibles.

Article 10 : En cas d'absence non justifiée, les droits d'inscription ne seront pas restitués.

Article 11 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et conformité des biens. Sont interdits : vente d'animaux, armes, nourriture, copies de CD, DVD ou jeux, produits inflammables... Les enfants seront sous la responsabilité de leurs parents, pendant toute la durée de la manifestation.

Article 12 : Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place, ils devront être récupérés par leur propriétaire ou placés sur les emplacements désignés par les organisateurs. Le chèque de caution sera restitué quand l'emplacement sera nettoyé et débarrassé de tous déchets.

Article 13 : Les organisateurs auront toute autorité pour exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation, sans avoir à en exposer le motif et sans qu'il puisse être réclamé d'indemnité ou remboursement de toutes sortes. En cas de non respect de ce règlement, les auteurs s'exposent à l'annulation de leur inscription sans aucun remboursement.

Article 14 : Les organisateurs se réservent le droit de reporter la manifestation en cas d'événement impondérable.

Association Grain de Sel-enfants malades de Bretagne

Lu et approuvé,

Nom :

Signature



**Salon de Printemps Grain de Sel**  
**le dimanche 13 mai 2018**

Salle omnisports de GUICLAN de 10h00 à 17h30

Une petite restauration aura lieu sur place.

Entrée pour le public: 1,50 € (gratuit moins de 12 ans).

Bon pour un gâteau et une boisson offert aux exposants ainsi qu'un café d'accueil.

Il vous ai demandé de nous communiquer des photos ou un explicatif sur votre activité afin que nous puissions organiser la manifestation au mieux (si besoin de prises électriques, ne pas oublier de le signaler à l'inscription).

Nous vous proposons, si vous le souhaitez, d'animer des ateliers payants dans votre secteur d'activité (avec inscription préalable des visiteurs intéressés ou des démonstrations gratuites à l'intention du public. Prix demandé aux élèves des ateliers : 10 € par personne (la moitié de l'inscription étant reversée à notre association organisatrice du salon).

Pour la bonne organisation de ce salon, nous vous demandons de nous renvoyer le dossier d'inscription dès que possible.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bien cordialement, au plaisir de vous accueillir.

L'équipe de Grain de sel

-----  
**ATTESTATION**  
**SALON DE PRINTEMPS CREATIFS GRAIN DE SEL**  
-----

Se déroulant le dimanche 13 MAI de 10 h 00 à 17h30 à la salle omnisports de GUICLAN.

Je soussigné(e),  
Nom et prénom

.....

Né(e) le ..... A.....

Adresse:.....

Code Postal :..... Ville ..... Téléphone .....

mail :.....

Titulaire de la pièce d'identité N° :.....

Délivrée le:..... par .....

N° de SIRET (pour les professionnels) : .....

N° immatriculation de mon véhicule : .....

Déclare sur l'honneur accepter le règlement intérieur du salon.

Fait à : ..... le.....

.....  
Signature :

Ci-joint :

- Le Règlement Intérieur signé et le formulaire d'inscription rempli et signé,
- La photocopie de votre pièce d'identité recto-verso (ou passeport en cours de validité),

- Activité : .....

- Votre règlement : (3€50 le mètre linéaire)

- Nombre de mètres ..... en Espèces OU en chèque (à l'ordre de l'association)
- Un chèque de caution de 50 euros (voir article 12)

Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte.